

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
Ecole primaire de VOLAMAU
Mardi 28 juin 2022

Présents :

SIGRP : M Jean-Claude Bacconnier, Président du SIGRP

Mairie : Mme Florence Demoment (mairie de Lanas) – M. Antoine Alberti (Maire de Vogüé), Mme Frédérique Chevalier (mairie de Vogüé), Mme Valérie Briand (mairie de Vogüé), Mme Corinne Guillemain (mairie de Vogüé) – Mme Stéphanie Rieu (mairie de Saint Maurice d'Ardèche)

Enseignants : Mme Christine Collet (GS-CP), Mme Magalie Lazarus (CE1-CE2), Mme Marie-Aurore Rey (CE2-CM1), Mme Carole Poussin (CP-CE1), M. Martin Pelé (CM1-CM2), Mme Estelle Jouffre (CM1 - CM2 et directrice)

Représentants de parents d'élèves : Mme Céline Craeye, Mme Marjorie Arzac, Mme Sophie Hilaire - Beranger, Mme Marie Bleuse, M. Florimont Carton

Excusée : Mme Isabelle Martra (PS – MS),

Début de séance : Mme Jouffre demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la validation du PPMS mis à jour en cette fin d'année.

I. Effectifs et répartition

Les effectifs de l'école Volamau varient beaucoup en cours d'année. Cette année, il y a eu 10 départs et 7 arrivées, en cours d'année, pour raisons professionnelles ou familiales.

Les effectifs sont en baisse, cependant une vingtaine de logements sont actuellement en construction sur la commune de Vogüé et devraient être disponibles d'ici la fin 2022. La construction d'une dizaine de logements supplémentaires sur la commune de Vogüé est également prévue pour l'année prochaine.

Les effectifs actuels sont les suivants :

Classe maternelle PS/MS : 25 élèves (11 PS et 14 MS)

Classe GS/CP : 23 élèves (15 GS et 8 CP)

CP-CE1 : 21 élèves (14 CP et 7 CE1)

CE1 - CE2 : 23 élèves (16 CE1 et 7 CE2)

CE2 - CM1 : 23 élèves (12 CE2 et 11 CM1)

CM1 - CM2 : 25 élèves (9 CM1 et 16 CM2)

TOTAL au 30.06.2022 : 140 élèves

Effectifs prévisionnels rentrée 2022

Effectifs

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	8 ou 9	14	15	22	22	17 ou 18	22

TOTAL : 132 ou 130

Les effectifs sont en-deçà de ce qui avait été prévu : seulement 12 inscriptions en PS, contre 14 prévus, et 7 départs en cette fin d'année.

De nouvelles inscriptions sont possibles dans le courant de l'été comme cela a déjà été le cas les années précédentes.

L'équipe pédagogique a réfléchi à un projet de répartition qui sera validé en fonction de l'évolution des effectifs dans le courant de l'été.

Les listes seront affichées, comme chaque année, quelques jours avant la rentrée du 1 septembre.

Mme Jouffre rappelle que cette répartition est mûrement réfléchie et se fait avec bienveillance et professionnalisme. Quelle que soit la classe dans laquelle sera chaque enfant, les apprentissages se feront et le programme sera respecté. Mme Jouffre demande à l'ensemble des familles de faire confiance à l'équipe pédagogique et rappelle que les enseignants restent à leur disposition pour répondre à leurs interrogations et éventuellement leurs inquiétudes. Cependant, la décision de la répartition des classes relève exclusivement de la compétence de l'équipe.

II. Bilan de fin d'année

BUDGET SIGRP

Le budget 2021-2022 a été entièrement soldé ou est en voie de l'être. En effet, au regard des fortes augmentations budgétaires de ces dernières semaines, il a été décidé d'anticiper, autant que se peut, les commandes afin de ne pas subir les nouvelles augmentations à venir.

Petit exemple d'augmentation, depuis le mois d'avril 2022 :

Ramette de papier A4 : 3,33 HT → 4,50 HT

Ramette de papier A3 : 6,25 HT → 9,10 HT

M. Alberti propose que les commandes de papier puissent être regroupées avec les mairies afin de diminuer les dépenses à venir.

BILAN PROJETS

La classe de découverte des CM1-CM2 a eu lieu du 7 au 10 juin 2022. Le séjour s'est très bien passé. L'accueil au gîte de La Fage a été de très grande qualité ainsi que les activités proposées (randonnées découvertes du milieu et VTT : habilité, course d'orientation et randonnée). Les élèves ont été loués et remerciés pour leur très bon comportement pendant le séjour.

Projet dolmen : le projet découverte du sentier de la pierre bleue financé par la communauté des communes des Gorges de l'Ardèche a abouti. Un dépliant pour faire découvrir le sentier de la pierre bleue a été réalisé par les élèves de l'école et sera édité à environ 1 000 exemplaires.

Sorties de vélo : Plusieurs sorties ont été annulées en raison du mauvais temps. Ces sorties sont difficiles à reporter car il est indispensable que des parents, ayant obtenu l'agrément, soient disponibles pour accompagner. Pour que ces sorties puissent se réaliser dans les meilleures conditions, il est nécessaire que plusieurs parents aient obtenu cet agrément. Il est convenu, qu'à partir de la rentrée scolaire 2022, l'information concernant la session d'agrément vélo soit communiquée à l'ensemble des parents d'élèves. Des

parents d'élèves des autres classes pourraient être intéressés de passer cet agrément même si leur enfant n'est pas dans la classe concernée.

PROJET D'ECOLE 2022-2023

L'équipe pédagogique a travaillé sur 3 axes qui seront privilégiés au cours de la prochaine année scolaire :

- Observer, voir
- Encourager le langage oral
- Favoriser l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant

1. Développer l'observation :

- Aider les élèves à observer
- Favoriser l'observation
- Développer des compétences langagières pour communiquer sur ces observations
- Favoriser la curiosité

Thème d'observation retenu : le monde du vivant, les insectes

2. Développer le langage oral :

- Développer des compétences langagières
- Favoriser et varier les situations de communication

3. Favoriser l'implication des familles dans la scolarité des enfants :

- Favoriser le dialogue et les échanges avec les familles
- Mettre en place des situations pour échanger autour de la scolarité des enfants, évoquer les difficultés rencontrées, expliciter les attendus de l'école.
- Seront proposées des séances d'APC (Activités pédagogiques Complémentaires) auxquelles seront invités les parents qui le souhaitent pour échanger sur les façons d'aider son enfant dans ses apprentissages.

4. Proposer la semaine sans écran afin de favoriser les échanges avec les enfants et les parents sur les dangers d'internet et également sur la

nature des risques auxquels sont confrontés les enfants face aux écrans.

III. Elections des représentants des parents d'élèves.

Conformément à l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école : « *Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école après avis du conseil d'école* ».

Il est donc décidé que les élections de la prochaine année scolaire se feront exclusivement par correspondance.

IV. Fête de l'école

Elle aura lieu le samedi 2 juillet en journée.

Thème retenu : danses irlandaises et concert/bal avec le groupe ELVEN.

Une animatrice danse est venue animer 6 interventions danses irlandaises par classe aux mois de mai et juin.

Les enfants danseront et pourront faire danser leurs parents le jour de la fête d'école sur le principe du bal folk animé par l'intervenante.

Coût total : interventions dans les classes + bal folk : 1 250 € entièrement financé par l'Amicale Laïque

V. Cantine

Les retours sont très positifs.

A la rentrée 2022, seront demandées aux familles des serviettes en tissu. Des pochettes en tissu seront fournies aux enfants, confectionnées par toutes les bonnes volontés des trois communes. Une information sera communiquée aux parents avant la rentrée scolaire.

L'équipe des personnels réfléchit aux différentes façons d'associer les enfants à la mise de table et au débarrassage des couverts.

Globalement, le climat de la cantine est beaucoup plus serein, les enfants se comportent de mieux en mieux.

VI. Préparation et organisation des travaux pour la rentrée scolaire.

Les employés communaux des trois communes viendront la dernière semaine du mois d'août préparer l'école et faire les petits travaux nécessaires.

Mme Jouffre demande que soient institués le nettoyage des deux cours de récréation et l'évacuation des cartons et palettes sur le quai, chaque semaine sans que cela soit forcément consigné dans le cahier des travaux.

Il pourrait être envisagé de faire une fiche de poste afin que les employés communaux aient une liste des choses à faire de manière récurrente.

Il est également demandé que soit créé un parc à vélos afin que tous les élèves, et ils sont de plus en plus nombreux, puissent garer leurs vélos ailleurs que dans la cour de récréation. Le SIGRP propose de l'installer sur le quai à l'arrière de l'école, les vélos y seront en sécurité dans la mesure où le portail vert est fermé pendant le temps scolaire.

La question de la sécurité devant l'école est posée. Beaucoup de véhicules circulent aux abords de l'école aux horaires d'entrée et de sortie. Il est demandé à la mairie de Vogüé de réfléchir à un dispositif qui permettrait de limiter la circulation des véhicules à ces horaires. M. Alberti et son équipe vont y réfléchir et proposer une solution pour la rentrée des classes. Une information sera communiquée aux familles par l'intermédiaire de Mme Jouffre.

Le SIGRP informe le conseil d'école, à la demande des représentants des parents d'élèves, que la construction d'une salle type salle de sport, ne saurait être envisagée pour l'instant. Les moyens financiers dont dispose le SIGRP ne le permettraient pas, cela représenterait une dépense beaucoup trop importante.

VII. PPMS

Mme Jouffre a été informée au mois de mai que de nouveaux risques majeurs avaient été identifiés sur la commune de Vogüé : incendies forêt (qui ne concernent que Vogüé village) et séisme.

Mme Jouffre a donc modifié le PPMS (Plan de Protection été de Mise en Sécurité) en ce sens.

En cas de séisme, la procédure retenue est la suivante :

1^{ère} secousse au déclenchement des faits ou de l'alarme – tous les élèves de chaque classe se protègent sous leur bureau dans leur salle de classe

Fin de la 1^{ère} secousse : tous les élèves de chaque classe se rendent dans l'espace le mieux protégé des risques de chutes de bâtiments à proximité de l'école – terrain en herbe en dessous de l'école surplombant la route nationale.

Pour éviter la cohue, les élèves sortent par le même chemin que celui prévu en cas d'incendie sauf si l'accès est inaccessible.

Un exercice risques majeurs a eu lieu le vendredi 24 juin à 14h20 : tout s'est bien déroulé.

Mme Jouffre va solliciter à nouveau le référent gendarmerie, à la rentrée de septembre, afin de faire valider cette procédure.